



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

JAN 27 1980

Distr.
GENERALE

A/35/76

25 janvier 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
RUSSE

Trente-cinquième session

RELEVANT DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Note verbale datée du 24 janvier 1980, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, d'ordre du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, de lui transmettre ci-joint le texte de la Déclaration adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée nationale bulgare.

La Mission permanente serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé : "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

ANNEXE

DECLARATION
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE

L'Assemblée nationale de la République Populaire de Bulgarie et l'ensemble du peuple bulgare expriment leur préoccupation et leur inquiétude grave à propos de la décision prise par le Conseil de l'OTAN à sa session de décembre, à Bruxelles, concernant la fabrication et la mise en place de nouveaux missiles nucléaires américains à portée moyenne sur le territoire d'un certain nombre de pays de l'Europe de l'Ouest.

Cette décision profite aux milieux les plus réactionnaires et agressifs de l'OTAN, elle est contraire à la volonté et aux intérêts vitaux des peuples européens. Les protestations massives de vastes courants de l'opinion publique d'Europe occidentale ont été ignorées, tout aussi que les objections bien fondées de nombreux hommes politiques et dirigeants occidentaux réalistes qui se sont exprimés contre le plan américain de "modernisation" de l'armement nucléaire de l'OTAN.

Sans une réponse constructive ont été laissées les initiatives de paix de l'Union Soviétique et des autres pays-membres du Traité de Varsovie visant une diminution de la confrontation militaire et la cessation de la

/...

course aux armements en Europe, y compris dans le domaine des missiles nucléaires à portée moyenne, dans le but d'impulser les efforts d'atteindre des accords importants en matière de détente militaire.

Il n'a pas été fait cas non plus de l'appel de la Réunion consultative des représentants des parlements des pays-membres du Traité de Varsovie, tenue les 15 et 16 octobre 1979 à Prague.

L'Appel du Comité des ministres des Affaires Etrangères des pays-membres du Traité de Varsovie pour un réexamen de la situation qui se crée en Europe et pour une abstention d'entreprendre des actes pouvant aggraver la situation en Europe, a été également ignoré.

La décision du Conseil de l'OTAN relative à la fabrication et la mise en place de missiles nucléaires américains d'un type nouveau en Europe est une tentative de modification de l'équilibre des forces existant, pour une supériorité militaire au détriment des Etats-signataires du Traité de Varsovie, ce qui, en fin de compte, met en danger la sécurité de tous les pays européens. Sans doute la réalisation de cette décision conduira inévitablement à un nouveau cycle dangereux de la course aux armements, à une nette augmentation des dépenses militaires. Cette décision est contraire à l'Acte Final d'Helsinki, elle met sérieusement à l'épreuve l'oeuvre de la paix, de la sécurité et de la coopération sur le continent européen; dressant des obstacles sur la voie de la détente elle renforce le danger d'une guerre des fusées nucléaires.

Recourant une fois de plus au mythe de la menace soviétique, les milieux réactionnaires de l'OTAN cherchent à tromper l'opinion publique mondiale et à justifier la prise de cette décision.

/...

La situation internationale actuelle exige que soient entrepris des pas efficaces pour freiner la course aux armements, pour un désarmement reposant sur l'égalité et la sécurité égale, pour la consolidation de la confiance entre les Etats et les nations. Les peuples d'Europe et du monde entier sont en train de vivre un moment exceptionnel qui doit apporter la réponse à une question d'importance vitale : va-t-on aborder un cycle nouveau dans la course aux armements ou, s'avancera-t-on plus loin sur la voie du renforcement de la paix en Europe et au delà de l'Europe.

L'Assemblée nationale de la République Populaire de Bulgarie apprécie et appuie résolument, pour leur opportunité et leur constructivité très grande les nouvelles propositions pacifiques de l'URSS, lancées en concertation avec les pays-signataires du Traité de Varsovie dans le discours du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union Soviétique et Président du Présidium du Conseil suprême de l'URSS, Léonide Ilitch Brejnev, prononcé à Berlin le 6 octobre 1979.

Les parlementaires bulgares, particulièrement préoccupés, font remarquer que l'exécution de la décision de l'OTAN aura également un effet défavorable sur la situation dans la péninsule Balkanique. Au cas où les nouvelles armes nucléaires américaines seront installées en Europe occidentale la sécurité des peuples balkaniques sera plus fortement menacée car le rayon d'action de ces armes s'étend sur les Balkans aussi.

La Bulgarie continuera à l'avenir aussi d'apporter sa contribution à

/...

la lutte contre les forces de la guerre et de la confrontation, pour le renforcement de la paix, de la sécurité et de la détente en Europe et dans le monde.

La Septième Assemblée nationale réunie en sa douzième session a adopté la présente Déclaration à sa première séance, le 18 décembre 1979 et lui a apposé le sceau d'Etat.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE
BULGARIE

(Signé) Dr Vladimir Bonev
